

## MEMENTO

### MAIRIE

04 74 38 28 44

Adresse mail : [mairie.stdenis@orange.fr](mailto:mairie.stdenis@orange.fr)

Site : [www.mairie-saintdenisenbugey.fr](http://www.mairie-saintdenisenbugey.fr)

#### HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC

- du lundi au jeudi de 14 h à 17 h
- le vendredi de 14 h à 18 h
- le samedi de 8 h 30 à 11 h 30

### PERMANENCES DES ÉLUS

- Les élus (es) du Conseil municipal sont à la disposition du public lors de permanences en mairie.
- M. le Maire sur RDV tous les lundis et mercredis de 16h00 à 18h00  
Tél. 04 74 38 28 44
- Les maires adjoints et conseillers délégués : tous les samedis de 9h30 à 11h30 sans RDV.

### POLICE MUNICIPALE EN CAS D'URGENCE

Tél. 04 74 38 38 09

### ENLÈVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

- Sacs jaunes : tous les lundis des semaines paires.  
Prochains enlèvements :
  - 9 novembre • 7 décembre
  - 23 novembre • 21 décembre
- Conteneurs ménagers : tous les mercredis.

### DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Les sacs jaunes de tri sélectif sont fournis par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, pour 12 mois à compter de la date de leur première remise. Les prochaines permanences auront lieu au local habituel de la mairie :

- > Vendredi 20 novembre et 18 décembre de 15h45 à 16h45
- > Samedi 21 novembre et 19 décembre de 10h45 à 11h45

Aucun sac ne sera distribué en dehors de ces permanences.

## « Cœur de Village »

### Projet « Cœur de Village » : Réduire la circulation de transit ...

Très régulièrement, nous ferons le point sur ce projet dans notre St Denis Info. Parlons aujourd'hui de la rue Pasteur :

Il n'aura échappé à personne que la mise en place des simulateurs de chicanes a surpris et désorienté bon nombre d'automobilistes.

Ces balises plastiques rouges et blanches matérialisent les 3 futurs rétrécissements projetés dans la rue Pasteur destinés à réduire les vitesses et le trafic de transit tout en permettant un stationnement minute devant nos commerçants. Bien sûr, et malheureusement, elles impactent aussi directement les habitants du village.

Cette installation est complétée par la signalisation routière adéquate.

Il faut bien dire que cette signalisation de priorités de passages n'est pas la mieux comprise et n'a pas été intégrée par tous les automobilistes de passage.



**C18** : Face à ce panneau, vous êtes prioritaire par rapport à la circulation venant en sens inverse, qui doit s'arrêter pour vous céder le passage.



**B15** : Face à ce panneau, vous devez céder le passage à la circulation venant en sens inverse et vous arrêter si besoin.

Bien sûr l'ordre de passage n'a de sens que s'il y a suffisamment d'espace devant soit pour pouvoir libérer la chicane et ne pas créer d'engorgements inextricables. Quoi qu'il en soit, malgré l'énerverement de quelques-uns, on voit bien que ces obstacles limitent et ralentissent la circulation !

Après quelques semaines d'expérimentation de ces chicanes, le comité de pilotage du projet va prendre en compte les remarques des Sandeniens afin d'adapter le projet si besoin : Stationnements, longueurs et nombre de chicanes... N'hésitez pas à venir faire part de vos observations en Mairie.

Notre vision du Cœur du Village est un projet pour le long terme dont l'efficacité sera visible très rapidement, dès le début des travaux. Il impliquera aussi pour quelques-uns d'entre nous de modifier nos habitudes.

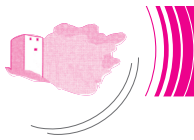
Il serait en tous cas inacceptable que le flot de circulation utilise les petites rues communales pour court-circuiter la rue Pasteur !

#### RAPPEL :

Entre autres, sont considérés comme **très gênants**, les véhicules en arrêt ou stationnant :

- Sur les chaussées et voies réservées (transport public de voyageurs, taxis, bus, ou véhicules prioritaires)
- Sur les emplacements réservés aux personnes handicapées
- Sur les emplacements réservés aux véhicules de transport de fonds ou de métaux précieux
- Sur les passages réservés aux piétons
- Sur les zébras
- Sur les trottoirs, les voies vertes, les bandes et pistes cyclables (sauf pour les bicyclettes)
- Au droit des bouches d'incendie

Toute infraction décrite ci-dessus est passible d'une amende de 135 €



# Élections régionales 2015

Prévues initialement en mars 2015, les élections régionales auront finalement lieu au mois de décembre 2015 afin de tenir compte de la réforme territoriale en cours.

Dans un premier temps, ces régionales devaient avoir lieu en même temps que les élections départementales 2015. Mais le gouvernement a finalement décidé de distinguer ces deux élections.

Les régionales auront donc lieu 9 mois après les départementales qui ont eu lieu au mois de mars 2015.

**Les dates des régionales sont fixées au dimanche 6 décembre 2015 (date du 1<sup>er</sup> tour) et au dimanche 13 décembre 2015 (date du second tour).**

Les régionales seront les dernières élections françaises avant les présidentielles 2017). Il n'y aura pas d'élections nationales en 2016 en France.

## Conditions de vote

Pour voter, il faut être majeur, de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur les listes électorales.

Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le jour du scrutin, vous pourrez toujours voter par procuration

## Mode de scrutin

Les conditions pour être élus aux régionales ne sont pas les mêmes que lors des départementales du mois de mars. Il s'agit d'un scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

### • 1<sup>er</sup> tour

Les listes qui obtiennent plus de 10 % des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> tour des régionales sont qualifiées pour le second tour.

### • 2<sup>nd</sup> tour

La liste qui arrive en tête au 2<sup>nd</sup> tour, obtient automatiquement une prime majoritaire égale au quart des sièges au conseil régional en plus du nombre de sièges lié à son score. Le reste des sièges est ensuite réparti entre les listes ayant recueilli au moins 5 % des suffrages exprimés.

## Durée du mandat

Au moment des régionales, les français seront appelés à voter pour élire leurs conseillers régionaux. La durée du mandat de ces élus est de 6 ans. Le mandat des conseillers régionaux et des membres de l'Assemblée de Corse élus en décembre 2015 prendra donc normalement fin en 2021.

## Seront ainsi élus :

- Les 1671 conseillers régionaux des 12 nouvelles régions métropolitaines (hors Corse)
- Les 51 membres de l'Assemblée de Corse, qui sont élus selon un mode scrutin spécifique
- Les 41 conseillers régionaux de la Guadeloupe et les 45 conseillers régionaux de la Réunion
- Les conseils régionaux et généraux de Guyane et de Martinique seront remplacés à l'occasion des élections régionales de 2015 par une collectivité territoriale unique dans chacun de ces territoires.

## Pourquoi une nouvelle carte des régions ?

La réforme territoriale a pour objectif de rendre l'État plus efficace dans le nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015. Elle vise à renforcer les capacités de pilotage stratégique au niveau des grandes régions.

Elle s'accompagne d'une modernisation de la fonction publique, avec comme objectifs l'amélioration de la qualité du service public, son accessibilité dans tous les territoires et le renforcement de la cohésion sociale territoriale. Au total, la France métropolitaine passera de 22 régions à 13.

## Compétences

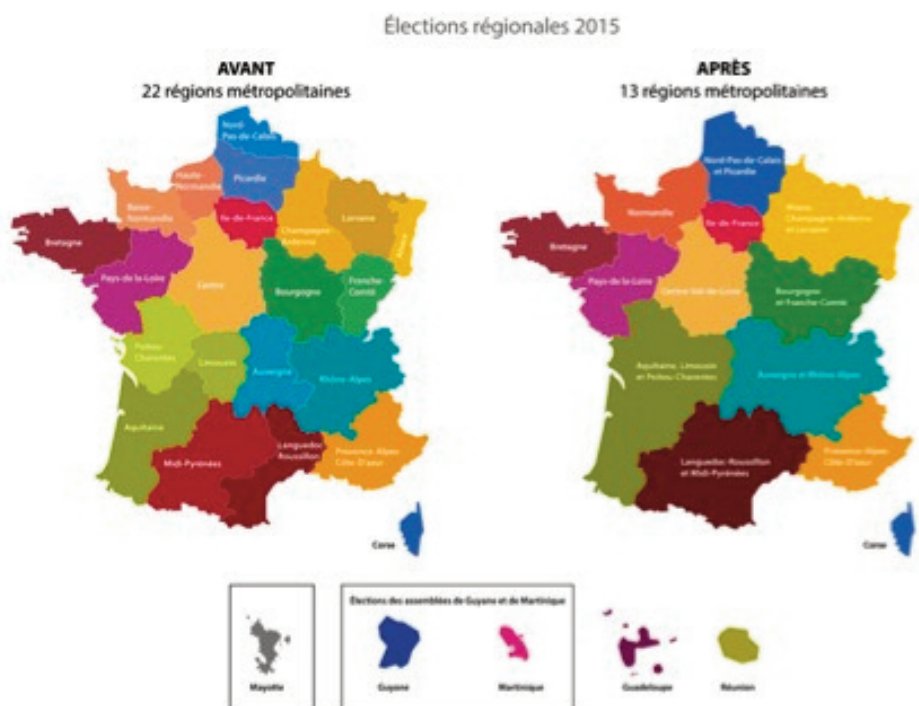
La région est la plus grande des collectivités territoriales. Elle possède de nombreuses compétences, notamment :

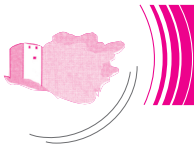
- dans le domaine du développement économique : aides aux entreprises, gestion des transports régionaux...
- dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle : fonctionnement et entretien des lycées, actions de formation et d'apprentissage, alternance...

Mais aussi l'environnement, le tourisme, le sport, la culture, le développement des ports et des aéroports, la protection du patrimoine, la gestion des fonds européens, l'aménagement numérique...

## Candidats pour la Région Auvergne - Rhône Alpes (tête de liste)

Cécile CUKIERMAN	PCF
Chantal GOMEZ	LO
Christophe BOUDOT	FN
Alain FEDELE	UPR
Jean-Charles KOHLHAAS	EELV - PG - E! - ND - NGS
Jean-Jack QUEYRANNE	PS - PRG
Gerbert RAMBAUD	DLF
Laurent WAUQUIEZ	LR - UDI20 - MoDem





### ■ Réunion du 23 septembre 2015 (extrait)

#### Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire

Dans le cadre d'un projet scolaire autour de la littérature de jeunesse, la maîtresse de la classe de CE2 envisage de faire intervenir un auteur de littérature de jeunesse pour échanger avec les élèves et réaliser un atelier d'écriture. Une demande de subvention exceptionnelle de 400 € a été formulée.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder cette subvention qui sera versée à la coopérative scolaire.*

#### Agenda d'accessibilité programmée

La loi du 11 février 2005 et son ordonnance modificative du 25 septembre 2014, impose aux propriétaires d'établissements recevant du public, de se mettre en conformité avec les obligations d'accessibilité.

L'hôtel de ville, l'école et la salle polyvalente ne répondant pas aux obligations d'accessibilité devront faire l'objet de travaux.

#### Rapports annuels

Les rapports 2014 suivants ont été présentés en Conseil Municipal :

- SEMCODA : rapport de gestion de l'année 2014
- SIERA : rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- CCPA : rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

Ils sont consultables en mairie.

#### Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Municipal ;

Ouï les explications du Maire ;

VU la Loi n° 87-557 du 17 juillet 1987 complétant celle du 18 juillet 1985 ;

VU le Code des Communes et notamment l'Article L 122-20 – 15<sup>ème</sup> alinéa ;

VU les délibérations du Conseil Municipal en date des 20 juillet 2010 et 03 avril 2014 ;

Prend acte des décisions municipales suivantes et les entérine ;

- Dossier n°20/2015 : vente immeuble bâti FIEUGRANT David - 6 rue Docteur Roux
- Dossier n°21/2015 : vente immeuble bâti NICOLAS Emmanuel / DEPARIS Nathalie - 32 rue du stade
- Dossier n°22/2015 : vente immeuble bâti SPATARO Jean-Pierre / BORDIAUX Agnès - 28 rue Pasteur
- Dossier n°23/2015 : vente immeuble bâti BOUVIER DIT BOLOZ Bernard / LEJEUNE Joceline - 4 rue Victor Hugo
- Dossier n°24/2015 : vente immeuble non bâti ROUX Noëlle - « Pré Rebat »

**Le Maire n'a prononcé aucune préemption**

**Les délibérations sont consultables en mairie et sur le panneau d'affichage**

#### Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1945

Le défilé, accompagné de l'Union Musicale d'Ambérieu, partira de la place des Anciens Combattants pour se rendre au monument aux morts. L'hommage aux combattants et aux victimes de cette guerre sera suivi du pot de l'amitié servi à la salle polyvalente.

#### Sou des Ecoles

Le vendredi 19 décembre, le Sou des Ecoles organisera la fête de Noël pour les enfants de l'école.

#### Colis de Noël

Comme chaque année, le Comité Communal d'Action Sociale accompagné de jeunes élèves de CM2 distribuera les colis de Noël aux aînés de la commune, dans un moment de convivialité intergénérationnel.

#### Radars

Désormais, les radars installés de part et d'autre du passage à niveau flashent dans les 2 sens. Merci de modérer votre vitesse et d'éviter ainsi amende et retrait de points.

#### Message à destination des enfants

Le Père Noël devrait passer dans toutes les maisons où les enfants ont été sages, dans la nuit du jeudi 24 au vendredi 25 décembre.

#### Vœux de la Municipalité

Monsieur le Maire présentera au nom du conseil municipal, les vœux aux Sandeniens et Sandeniennes, le vendredi 8 janvier à partir de 18 h 30.

Il sera heureux de vous retrouver autour d'un vin d'honneur ...

#### Fleurissement du village

Saint Denis concourait cette année encore pour son fleurissement. Sur 12 villages nommés, le Comité départemental de fleurissement nous a attribué la 3<sup>ème</sup> place, récompensant ainsi le bon goût, le savoir-faire et le labeur des bénévoles de l'association et nos « jardiniers municipaux ».

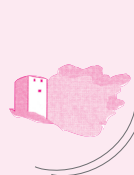
#### Colis de Noël

Comme chaque année, le Comité Communal d'Action Sociale, distribuera les colis de Noël à nos aînés âgés de 75 ans et plus, le mercredi 16 décembre. Les enfants de l'école participeront à ce moment de convivialité intergénérationnelle.

La liste des bénéficiaires étant établie à partir des listes électorales, merci de vous inscrire auprès du secrétariat de mairie si vous êtes arrivé(e) sur la commune au cours de l'année 2015, ou de signaler si vous ne souhaitez pas bénéficier du colis.

## DÉCHÈTERIES AMBÉRIEU ET LAGNIEU

- **Horaires du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :**
  - Du lundi au samedi  
8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 18 h 00
  - Dimanche : 8 h 30 / 12 h 00
- **Horaires du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :**
  - Du lundi au samedi  
8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 19 h 00
  - Dimanche : 8 h 30 / 12 h 00



## Calendrier des manifestations

### NOVEMBRE 2015

- Dimanche 8** Choucroute à emporter - Boule du Moulin *Boule du Moulin*
- Lundi 9** Coinche âge d'or 13 h 30 - Club de l'Âge d'Or *Salle polyvalente*
- Vendredi 13** Réunion 17h - Pompiers retraités *Salle polyvalente*
- Dimanche 15** Bourses aux jouets - Sou des écoles *Salle polyvalente*
- Jedi 19** Ch'ti beaujolais nouveau - Ch'Tis *Salle polyvalente*
- Vendredi 20** Remise prix fleurissement St Denis en Fleurs *Salle polyvalente*
- Dimanche 22** Réunion APAEC - APAEC *Centre de loisirs*

### DÉCEMBRE 2015

- Mardi 1<sup>er</sup>** Marché de Noël 16 h - Restaurant scolaire *Restaurant scolaire*
- Vendredi 4** Assemblée générale - Pompiers retraités *Salle polyvalente*

**Dimanche 6** ÉLECTIONS REGIONALES  
*Salle polyvalente*

**Dimanche 13** ÉLECTIONS REGIONALES  
*Salle polyvalente*

**Samedi 19** Repas de fin d'année - Club de l'Âge d'Or *Salle polyvalente*

**Lundi 14** Coquilles de Noël - Ch'Tis *Salle polyvalente*

**Vendredi 18** Fête de Noël - Sou des écoles *Salle Berlioz*

**Samedi 19** Goûter de Noël - SDAFC  
*ALJ*

L'Europe, le proche et le moyen orient vivent actuellement un drame sans précédent. Les côtes grecques, italiennes, albanaises ... sont abordées par des embarcations de fortune chargées de rescapés victimes de passeurs malhonnêtes. Ils ont tout perdu de ce qu'un être humain est en droit d'attendre de nos sociétés : liberté, droits essentiels d'expression, travail, éducation, santé... Ils ont dû fuir leur pays en guerre, des conditions économiques qui ne leur permettent pas de faire vivre décemment leur famille. Les yeux hagards, ils espèrent simplement être traités avec bienveillance, trouver un refuge temporaire leur permettant d'attendre dans des conditions décentes de pouvoir rentrer chez eux et retrouver leurs proches.

### Ne serions-nous pas désinformés ?

- Que penser de l'Allemagne qui s'érige en donneuse de leçons en médiatisant aux fins électoralistes qu'elle est prête à accueillir des milliers de migrants, et de son volte-face en fermant ses frontières sans se soucier des conséquences pour les pays de transit ?
- Que penser de ceux qui prônent une immigration à choisir parmi les migrants « politiques », ou « économiques », à sélectionner en fonction de leur confession et à parquer sur une île déserte ?
- Que penser de ceux qui raniment la peur en insinuant que l'immigration serait le seul vecteur d'insécurité ?
- Que penser de ceux qui mentent sur les allocations dont bénéficieraient les migrants arrivant en France, et prétendent un meilleur traitement est réservé aux migrants plutôt qu'aux SDF « bien français » ?

### N'est-il pas nécessaire de faire le point sur ce qui est vrai, et surtout, sur ce qui est faux ?

On entend dire	Qu'en est-il ?	En réalité ...
<b>Les migrants touchent 524 € de RSA</b>	<b>C'est faux.</b> Le RSA est accessible aux Français et aux étrangers en possession d'un titre de séjour et d'une attestation de la préfecture indiquant que la personne est autorisée à travailler depuis 5 ans. Ce dont les migrants ne disposent pas.	<b>Les migrants bénéficient de 11,45 € par jour d'Allocation temporaire d'attente</b> <b>C'est vrai.</b> Les migrants peuvent bénéficier en réalité d'une seule de ces deux aides : - 11,45 € par jour d'allocation temporaire d'attente (ATA), s'ils ne bénéficient pas d'un hébergement d'urgence. - 91 € par mois d'Allocation mensuelle de subsistance (AMS), s'ils sont hébergés en Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA). Soit entre 3 et 11,45 € par jour.
<b>Les migrants bénéficient des allocations logement</b>	<b>C'est faux.</b> Pour exactement les mêmes raisons, les migrants arrivés sur le territoire n'ont pas accès à des allocations logement. Si le statut de réfugié finit par leur être accordé, ils peuvent alors y avoir accès, si tant est qu'ils trouvent un logement conventionné.	<b>Les 718€ mensuels, c'est le maximum d'AMS prévu pour une famille totale de 6 personnes.</b>
<b>Les migrants touchent 340 € + 718 € d'aides spécifiques</b>	<b>C'est faux.</b> Certains sont prêts à vous faire croire que chaque migrant piochera 1 000 € de ressources françaises chaque mois...	

Mais attention, pour pouvoir bénéficier de ces allocations, les migrants doivent obligatoirement faire une demande de droit d'asile. En attendant la décision administrative sur leur sort, ils disposent d'une autorisation provisoire de séjour mais demeurent en situation irrégulière sur le territoire.

Tous les migrants n'en font pas la demande mais ces aides sont un minimum vital pour se nourrir dans l'urgence. En outre, la France prévoit que personne ne soit laissé sans soin sur son sol et qu'aucun enfant ne soit laissé sur le bord du chemin de l'école. Là aussi, tous les migrants n'en profitent pas. Il faut déjà être au courant de ces droits.

**Que ferions-nous si nous étions menacés à cause de nos idées, de notre religion, de notre couleur de peau ?**

**Quelle décision prendrait-on s'il nous tombait du ciel tombait autre chose que de la pluie ou de la neige ?**

**Ne serions-nous pas prêts à tout si nous étions dans l'incapacité de donner à manger à nos enfants ?**

**Ne devrions-nous pas faire preuve d'un peu d'empathie et regarder le monde avec un œil humain, et non pas économiste ou politique ?**

